

SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 461.787, un actif net de D : 461.127 et un bénéfice de la période de D : 5.474.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 avril 2024

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	<u>279 147</u>	<u>611 152</u>	<u>374 486</u>
Actions et droits rattachés		44	39	45
Obligations et valeurs assimilées		265 505	611 113	347 068
Tires des Organismes de Placement Collectif		<u>13 599</u>	-	<u>27 374</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>182 565</u>	<u>164 643</u>	<u>193 311</u>
Placements monétaires	5	182 565	164 643	193 311
Créances d'exploitation	6	<u>75</u>	<u>80</u>	<u>3</u>
TOTAL ACTIF		<u>461 787</u>	<u>775 875</u>	<u>567 799</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	459	2 115	581
Autres créditeurs divers	8	<u>202</u>	<u>366</u>	<u>1 233</u>
TOTAL PASSIF		<u>660</u>	<u>2 481</u>	<u>1 814</u>
ACTIF NET				
Capital	9	441 768	744 320	547 090
Sommes distribuables de l'exercice clos		15 230	22 775	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		<u>4 130</u>	<u>6 299</u>	<u>18 895</u>
ACTIF NET		<u>461 127</u>	<u>773 394</u>	<u>565 985</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>461 787</u>	<u>775 875</u>	<u>567 799</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	No- te	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Revenus du portefeuille-titres	10	4 073	8 262	26 651
Revenus des actions		-	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 073	8 262	26 648
Revenus des placements monétaires	11	2 337	979	7 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		6 410	9 241	34 245
Charges de gestion des placements	12	(1 527)	(2 351)	(8 436)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 883	6 890	25 809
Autres charges	13	(250)	(310)	(1 193)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(50)	(600)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 583	6 530	24 016
Régularisation du résultat d'exploitation		(453)	(231)	(5 121)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 130	6 299	18 895
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		453	231	5 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 882)	1 022	(4 853)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 773	673	10 502
RESULTAT DE LA PERIODE		5 474	8 225	29 665

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>5 474</u>	<u>8 225</u>	<u>29 665</u>
Résultat d'exploitation	4 583	6 530	24 016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(3 882)	1 022	(4 853)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 773	673	10 502
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(110 331)</u>	<u>(85 498)</u>	<u>(314 346)</u>
Souscriptions			
- Capital	440 144	232 636	1 395 950
- Régularisation des sommes non distribuables	97	245	48 611
- Régularisation des sommes distribuables	15 619	8 032	23 934
Rachats			
- Capital	(546 261)	(315 298)	(1 694 769)
- Régularisation des sommes non distribuables	(193)	(315)	(59 018)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 737)	(10 798)	(29 054)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(104 857)</u>	<u>(77 273)</u>	<u>(284 681)</u>
ACTIF NET			
En début de période	565 985	850 666	850 666
En fin de période	461 127	773 394	565 985
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	7 924	12 421	12 421
En fin de période	6 387	11 177	7 924
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>72,198</u>	<u>69,195</u>	<u>71,427</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,08%</u>	<u>1,04%</u>	<u>4,29%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2024 AU 31.03.2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 mars 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024, à D : 279.147 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	44	0,01%
TN0007270010	TPR	9	27	44	0,01%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		12 939	13 599	2,95%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	115	12 939	13 599	2,95%
	Obligations et valeurs assimilées		252 018	265 505	57,58%
	Obligations des sociétés		47 944	49 413	10,72%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	20 000	20 603	4,47%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	21 000	21 501	4,66%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA TF	30	2 144	2 274	0,49%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	240	4 800	5 035	1,09%
	Obligations de l'Etat		112 174	117 526	25,49%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	115 504	25,05%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	2 022	0,44%
	Bons du Trésor Assimilables		91 900	98 566	21,38%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	98 566	21,38%
	Total		252 044	279 147	60,54%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				60,45%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à D : 182.565 contre D : 164.643 au 31.03.2023, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
	BTC	135 000	123 751	124 374	26,97%
TNOI6DZE 1IQ0	BTC 52 SEMAINES 18/03/2025 - 8,99 %	80 000	73 334	73 509	15,94%
TNUEJGZN L629	BTC 52 SEMAINES 111/02/2025 - 8,99 %	55 000	50 417	50 865	11,03%
	Dépôt à vue		57 768	58 191	12,62%
	Amen BANK pasteur		57 768	58 191	12,62%
	Total général		181 519	182 565	39,59%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				39,53%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à D : 75 contre D : 80 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	72	69	-
Autres	2	11	3
Total	<u>75</u>	<u>80</u>	<u>3</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2024 à D : 459 contre D : 2.115 au 31.03.2023 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	104	529	132
Distributeur	354	1 587	449
Total	<u>459</u>	<u>2 115</u>	<u>581</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2024 à D : 202 contre D : 366 au 31.03.2023, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/ 2024</u>	<u>31/03/ 2023</u>	<u>31/12/ 2023</u>
Redevance CMF	39	64	48
Retenues à la source à payer	51	235	65
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	714
TCL	12	17	6
Contribution sociale de solidarité	100	50	400
Total	<u>202</u>	<u>366</u>	<u>1 233</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	547 090
Nombre de titres	7 924
Nombre d'actionnaires	669

Souscriptions réalisées

Montant	440 144
Nombre de titres émis	6 375
Nombre d'actionnaires nouveaux	23

Rachats effectués

Montant	(546 261)
Nombre de titres rachetés	(7 912)
Nombre d'actionnaires sortants	(27)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 882)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	4 773
Régularisation des sommes non distribuables	(96)

Capital au 31-03-2024

Montant	441 768
Nombre de titres	6 387
Nombre d'actionnaires	665

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4.073, pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024 contre D : 8.262 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023 et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
<u>Revenus des actions</u>			
- Dividendes	-	-	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	772	6 065	5 252
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts des BTA et emprunt national	3 301	2 197	21 396
TOTAL	4 073	8 262	26 651

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024 à D : 2.337 contre D : 979 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2023, il représente le montant des intérêts au titre du premier trimestre 2024 sur les dépôts et les BTC, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	413	564	2 033
Intérêts des BTC	1 924	415	5 561
TOTAL	2 337	979	7 594

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024 à D : 1.527 contre D : 2.351 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Commission de gestion	382	588	2 109
Commission de distribution	1 145	1 763	6 327
TOTAL	1 527	2 351	8 436

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01.01 au 31.03.2024, à D : 250 contre D : 310 pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2024	du 01/01 au 31/03/2023	Année 2023
Redevance CMF	128	198	709
TCL	26	24	107
Autres	96	88	378
TOTAL	250	310	1 193

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à "TUNISIE VALEURS".

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.